

APPEL A CANDIDATURE
Pour 1 poste de PROFESSEUR DES ÉCOLES
à pourvoir immédiatement

Le lycée Franco Péruvien de Lima recrute 1 professeur des écoles à temps plein en contrat local.

Le lycée est un établissement homologué par le ministère de l'Éducation nationale français, conventionné avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Au sein d'une petite équipe, et dans un environnement favorisé (structure, public, effectifs), ce professeur pourra développer pleinement ses compétences dans une ambiance agréable et épanouissante. Cette expérience dans un environnement d'excellence bilingue constituera une étape importante dans sa carrière.

Présentation du poste.

Important : S'agissant d'un poste en contrat local, les candidats vérifieront auprès de leur académie respective, la possibilité d'obtenir une mise en disponibilité rapide.

Horaire : 27 heures par semaine. Horaire hebdomadaire du lundi au vendredi.

Profil du poste :

Sous l'autorité du directeur du primaire, le professeur des écoles enseignera en **langue française selon les programmes en vigueur du ministère français de l'éducation nationale.**

L'harmonisation permanente du travail entre les différentes sections du cycle dans le cadre du projet de l'établissement et celui de l'école, ainsi que la participation active à l'élaboration des projets de classes sont incontournables.

Profil du Candidat :

- Le candidat devra être un enseignant diplômé,
- Justifier d'une expérience d'enseignement réussie,
- Maîtrise de l'espagnol souhaitable,
- Affirmer sa capacité à travailler en équipe
- Une expérience d'enseignement à l'étranger ou dans un dispositif international sera valorisée.

Aptitudes :

- Capacité à concevoir, planifier et organiser le travail de la classe,
- Bien communiquer avec les membres de la communauté éducative,
- Curiosité pédagogique, ouverture d'esprit,
- Sens du travail en équipe et esprit d'initiative.

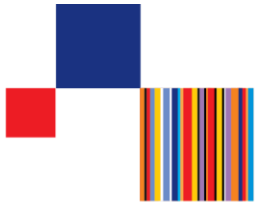
Présentation de candidature :

- lettre de motivation,
- dernier rapport d'inspection et dernier avis hiérarchique le cas échéant.
- dernier arrêté de promotion.
- photocopie d'une pièce d'identité française (passeport en cours de validité),
- CV détaillé,
- Diplômes universitaires et CRPE.

Les candidatures seront adressées par courriel à:

Monsieur Antoine CUTANDA, Directeur de l'école primaire,
Monsieur Dominique AIMON, Proviseur du lycée franco péruvien

candidaturas@francoperuano.edu.pe



**RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} ET 2^{NDE} DEGRÉS TITULAIRES EN CONTRAT LOCAL
VIVANT HORS DU PEROU**

1. Situation professionnelle:

- Titulaires de l'éducation nationale française (y compris enseignement privé) avec 3 ans minimum d'activité après la date de titularisation: professeur des écoles ou professeur du 2^{nde} degré.
- En disponibilité et disposant d'un 1^{er} rapport d'inspection

2. Lieu de résidence au moment du recrutement : **Hors Pérou**

3. Type du contrat : Recruté local

4. Conditions du contrat :

- Professeurs du 1er degré : professeur à l'école primaire avec une obligation de service de 27 heures hebdomadaires.
- Professeurs du 2^{nde} degré : professeur en classes de collège ou de lycée avec une obligation de service de 18 heures hebdomadaires comme temps de référence, sauf pour l'EPS avec 20 heures hebdomadaires comme temps de référence.
- Le volume horaire hebdomadaire sera fixé par l'établissement en fonction des besoins du service.
- Contrat annuel renouvelable deux fois puis contrat à durée indéterminée. Évaluation au regard des bulletins de visite du CPAIEN, IEN, IA-IPR et de l'évaluation annuelle du Chef d'établissement pour le 1^{er} et 2^{nde} degré.
- Reclassement dans la grille de salaire locale à l'échelon correspondant à l'ancienneté générale.
- 12 mois de salaires plus 3 mois de gratifications pour une année complète de service (1.5 mois en juillet et 1.5 mois en décembre pour une année complète de travail)
- Sécurité sociale ESSALUD
- CTS (Compensation par temps de service équivalent à 1 mois de salaire par an) à partir d'un contrat de plus de 20h, versée au moment de la cessation définitive de fonctions dans l'établissement.

Avantages

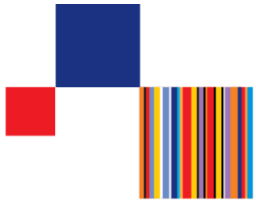
	Type	Caractéristiques
1	• Billet d'avion aller/retour entre le lieu de résidence initial et Lima.	• Billet en classe économique. • Itinéraire et tarifs choisi par l'établissement.
2	• Accueil à l'arrivée	• Paiement de l'hébergement pour les 15 premiers jours. • Accueil à l'aéroport et transport jusqu'au lieu d'hébergement. Les modalités sont fixées par l'établissement.
3	• Prime de déménagement	• Un montant maximum de mille deux cents cinquante US dollars (1.250 \$) sur présentation de justificatifs des montants réellement acquittés.
4	• Prime d'installation	• Deux mille cinq cents (2.500 \$) dollars, versée à l'arrivée.
5	• Changement de qualité migratoire pour avoir le « <i>carne d'extranjeria</i> »	• Démarches effectuées par l'enseignant, avec l'aide de l'établissement. • Prise en charge des frais liés aux démarches administratives.

CONDITIONS : La Connaissance de l'espagnol est souhaitable.

En s'engageant à travailler pour le Lycée Franco-Péruvien, un enseignant s'engage à :

1. Participer aux projets d'établissement de cycle ou de niveau.
2. Participer à la mise en œuvre des examens nationaux ou des certifications quand ils existent.
3. Participer au plan de formation continue de zone ou d'établissement.
4. Assurer, le cas échéant, la coordination de cycle ou de discipline.
5. Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
6. En cas de départ avant un délai de 3 ans, rembourser les avantages versés, au prorata du temps restant pour couvrir le délai de 3 ans. Toute situation exceptionnelle (maladie, décès d'un proche...) sera prise en considération en cas de départ avant 3 ans.





RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} ET 2^{NDE} DEGRÉS EN TITULAIRES VIVANT AU PÉROU

1. Situation professionnelle:
 - Titulaires de l'éducation nationale française (y compris enseignement privé) avec 3 ans minimum d'activité après la date de titularisation: professeur des écoles ou professeur du 2^{nde} degré.
 - En disponibilité et disposant d'un 1^{er} rapport d'inspection
2. Lieu de résidence au moment du recrutement : **Pérou**
3. Type du contrat : Recruté local
4. Conditions du contrat :
 - Professeurs du 1er degré : professeur à l'école primaire avec une obligation de service de 27 heures hebdomadaires.
 - Professeurs du 2^{nde} degré : professeur en classes de collège ou de lycée avec une obligation de service de 18 heures hebdomadaires comme temps de référence, sauf pour l'EPS avec 20 heures hebdomadaires comme temps de référence.
 - Le volume horaire hebdomadaire sera fixé par l'établissement en fonction des besoins du service.
 - Contrat annuel renouvelable deux fois puis contrat à durée indéterminée. Évaluation au regard des bulletins de visite du CPAIEN, IEN, IA-IPR et de l'évaluation annuelle du Chef d'établissement pour le 1^{er} et 2^{nde} degré.
 - Reclassement dans la grille de salaire locale à l'échelon correspondant à l'ancienneté générale.
 - 12 mois de salaires plus 3 mois de gratifications pour une année complète de service (1.5 mois en juillet et 1.5 mois en décembre pour une année complète de travail)
 - Sécurité sociale ESSALUD
 - CTS (Compensation par temps de service équivalent à 1 mois de salaire par an) à partir d'un contrat de plus de 20h versée au moment de la cessation définitive de fonctions dans l'établissement.

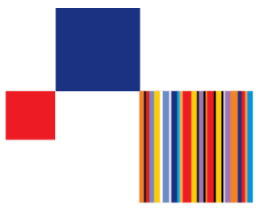
Avantages

	Type	Caractéristiques
1	Changement de qualité migratoire pour avoir le « <i>carne d'extranjeria</i> »	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches accompagnées par l'établissement à la charge de l'enseignant. • Prise en charge de frais liés aux démarches administratives.

CONDITIONS : La connaissance de l'espagnol est souhaitable.

En s'engageant a travailler pour le Lycée Franco-Péruvien, un enseignant s'engage à :

1. Participer aux projets d'établissement de cycle ou de niveau.
2. Participer à la mise en œuvre des examens nationaux ou des certifications quand ils existent.
3. Participer au plan de formation continue de zone ou d'établissement.
4. Assurer, le cas échéant, la coordination de cycle ou de discipline.
5. Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
6. En cas de départ avant un délai de 3 ans, rembourser les avantages versés, au prorata du temps restant pour couvrir le délai de 3 ans. Toute situation exceptionnelle (maladie, décès d'un proche...) sera prise en considération en cas de départ avant 3 ans.



**RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} ET 2^{NDE} DEGRÉ PÉRUVIENS ou ETRANGERS
EN CONTRAT LOCAL ET NON TITULAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE FRANCAISE**

1. Condition professionnelle: Diplôme lié à l'éducation ou à la spécialité à enseigner.
2. Lieu de résidence : **Pérou**
3. Type du contrat : Recruté local
4. Conditions du contrat :
 - Professeurs du 1er degré : professeur à l'école primaire avec une obligation de service de 27 heures hebdomadaires.
 - Professeurs du 2^{nde} degré : professeur en classes de collège ou de lycée avec une obligation de service de 18 heures hebdomadaires comme temps de référence, sauf pour l'EPS avec 20 heures hebdomadaires comme temps de référence.
 - Le volume horaire hebdomadaire sera fixé par l'établissement en fonction des besoins du service.
 - Contrat annuel renouvelable deux fois puis contrat à durée indéterminée. Évaluation au regard des bulletins de visite du CPAIEN, IEN, IAIFE et de l'évaluation annuelle du Chef d'établissement pour le 1^{er} et 2^{nde} degré.
 - Reclassement dans la grille de salaire local à l'échelon correspondant à 100% de l'ancienneté dans le domaine de l'éducation et 50% de l'ancienneté générale.
 - 12 mois de salaires plus 3 mois de gratifications pour une année complète de service (1.5 mois en juillet et 1.5 en décembre)
 - Sécurité sociale ESSALUD
 - CTS (Compensation par temps de service équivalent à 1 mois de salaire par an) à partir d'un contrat de plus de 20h, versé au moment de la cessation définitive de fonctions dans l'établissement.

CONDITIONS :

La connaissance de l'espagnol est souhaitable.

En s'engageant à travailler pour le Lycée Franco-Péruvien, un enseignant s'engage à :

1. Participer aux projets d'établissement de cycle ou de niveau.
2. Participer à la mise en œuvre des examens nationaux ou des certifications quand ils existent.
3. Participer au plan de formation continue de zone ou d'établissement.
4. Assurer, le cas échéant, la coordination de cycle ou de discipline.
5. Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
6. En cas de départ avant un délai de 3 ans, rembourser les avantages versés, au prorata du temps restant pour couvrir le délai de 3 ans. Toute situation exceptionnelle (maladie, décès d'un proche...) sera prise en considération en cas de départ avant 3 ans.